

DÉFIBRILLATEUR À DISPOSITION

Si une personne est victime d'un arrêt circulatoire, nous vous rappelons que le défibrillateur est utilisable par toutes les personnes formées ou non aux gestes d'urgence et qu'il suffit de se laisser guider par l'appareil.

La commune est équipée d'un défibrillateur automatisé externe (D.A.E) situé sur le mur de la mairie.

QU'EST-CE QUE LE DÉFIBRILLATEUR AUTOMATISÉ EXTERNE (DAE)?

Le DAE est un appareil qui fonctionne de manière autonome et permet d'analyser le rythme cardiaque. En cas de battements anarchiques du cœur (fibrillation), il permet d'envoyer un choc électrique afin de rétablir un fonctionnement cardiaque normal. C'est un appareil très simple d'emploi où l'utilisateur n'a qu'à suivre les instructions verbales de l'appareil. Associé au massage cardiaque et au bouche-à-bouche, il augmente considérablement les chances de survie des victimes.

TÉMOIN D'UN ARRÊT CARDIAQUE, COMMENT UTILISER LE DÉFIBRILLATEUR ?

1. La victime s'écroule. Elle ne réagit pas et ne respire pas normalement. Prévenez les secours (le 15, le 18 ou le 112) et demandez à quelqu'un d'apporter immédiatement le défibrillateur automatisé externe (faites le vous-même si vous êtes seul).
 2. Débuter la réanimation cardio-pulmonaire ou massage cardiaque en attendant l'arrivée du défibrillateur.
 3. Dès que le défibrillateur est disponible, mettez-le en marche et suivez les instructions de l'appareil. Continuez à suivre les instructions du défibrillateur jusqu'à l'arrivée des secours.
-

MAIRIE DE DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX

4 Allée du Parc

77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX

01 64 04 32 72

Nous contacter



Copyright 2026 Mairie de Dammartin-sur-Tigaux